

INTERVENTION DE LA FNEC FP-FO LORS DU RASSEMBLEMENT DEVANT LA DSDEN

Nous partageons les interventions précédentes et leurs constats. Pour notre part, nous nous contenterons d'insister sur deux points.

La question des Pôles d'Appui à la Scolarité (les PAS) : il se trouve que le Gouvernement a décidé d'arrêter d'ouvrir des classes dans les établissements spécialisés. Il s'est même lancé dans la fermeture de ces établissements. Et dans le département (et ce sont les chiffres donnés par le Recteur en février 2026) ce sont donc 172 qui élèves sont en attente d'une place en IME et 110 élèves qui sont en attente d'une place en ITEP. Il faut dire qu'ainsi, le Ministère fait une opération budgétaire très intéressante : en transférant une scolarité adaptée et spécialisée vers une scolarité en milieu ordinaire, il passe d'un coup de 40000 euros à 9000 euros.

Mais ce n'est pas suffisant. Il se trouve que ces notifications, c'est la MDA qui les décide. Et que l'Education Nationale est contrainte de les appliquer. Elle est notamment obligée de recruter et de payer des AESH pour pourvoir aux accompagnements. Et qu'est ce que la MDPH notifie ! C'est trop, comme dit la DASEN ! Alors, le Ministère a trouvé l'entourloupe ! Les Pôles d'Appui à la Scolarité ! Ces fameux PAS permettent à la DASEN de la libérer de son obligation d'appliquer les décisions médicales de la MDA, en enclenchant ce que notre institution appelle le niveau 1, c'est-à-dire mettre en place un accompagnement pédagogique des enseignants par un binôme enseignant-éducateur spécialisé en lieu et place d'une notification d'accompagnement de l'élève par un AESH. Ainsi, comme l'a très clairement exprimé notre Ministre au Sénat, nous tendrons vers une diminution d'au moins 6% d'accompagnement d'AESH !

Comme nous l'avons à plusieurs fois exprimé : la pédagogie ne peut pas se substituer aux soins... Il est inconcevable que des notifications attribuées sur la base de dossiers médicaux soient remises en question par la DASEN.

Et en plus, ces postes sont préemptés sur la dotation de la carte scolaire !

C'est donc une belle affaire économique tout ça !

Et oui, parce que c'est la situation... Les économies... Faire des économies notamment sur le dos des Services Publics comme l'Education ou encore la Santé pour alimenter le seul budget important : le budget militaire. Ça coûte cher des porte-avions : le dernier, le France Libre, va coûter 10 milliards d'euros soit la moitié du budget de l'Education Nationale si le budget est respecté . Ça coûte cher aussi les munitions dont la dernière commande s'élève à 8,5 milliards d'euros...

Et le Gouvernement ne se contente plus de faire des économies sur le dos des élèves... Jeudi 26 mars, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture une proposition de loi visant à renforcer l'enseignement à la défense dans les collèges et les lycées.

Cette proposition de loi entend instaurer un référentiel de compétences à acquérir par les élèves, pour garantir que « l'enseignement à la défense et à la sécurité globale » soit effectivement dispensé.

Des intervenants issus des réserves opérationnelles ou citoyennes pourront être associés à ces enseignements, c'est-à-dire des personnes non qualifiées ou des bénévoles dont la mission principale est de promouvoir le rôle des armées auprès de la population, et pas de délivrer un enseignement critique. Cette proposition, si elle venait à être appliquée, se ferait au détriment d'autres enseignements disciplinaires.

Cette proposition de loi s'inscrit dans un contexte de marche à la guerre, de militarisation croissante de nos écoles et du réarmement engagé par le président Macron, justification toute trouvée à la guerre sociale qu'il mène en France. Le rapporteur assume d'ailleurs cette filiation : « L'enseignement à la défense n'est rien d'autre que le pendant humain et moral des investissements budgétaires consentis en faveur des armées. »

La FNEC FP-FO est signataire, avec la FSU, la CGT Educ'action et Sud Education d'un courrier au ministre lui demandant de retirer le guide « Acculturer les jeunes à la défense », et de mettre fin aux dispositifs comme les « classes défense », les rallyes citoyens, et tout projet reposant sur un partenariat entre École et Armée. Elle portera ces revendications en audience au ministère le 2 avril.

Alors, qu'on ne nous parle plus du faux problème de « la baisse démographique » ! Ce n'est pas un problème ! Le problème c'est ce gouvernement qui s'assoit sur les conditions d'enseignement des élèves et qui ajoute cet enseignement qui relève en fait de la propagande gouvernementale !

Mais, c'est sans compter sur la résistance des uns et des autres, parents, élus, collègues, lycéens dont nous tenons à saluer le courage et la détermination. Nous tenons à saluer la volonté de ce mouvement départemental et national de chercher tous ensemble les moyens pour faire reculer la DASEN, pour tendre vers l'annulation de toutes ces suppressions de postes ! Cette année, dans le Tarn, plus de la moitié des écoles pointées en fermeture s'organisent pour sauver leur classe : c'est du jamais vu !

Alors, la question qui se pose maintenant c'est : comment poursuivre la mobilisation pour que la DASEN soit obligée de renoncer à la fermeture dans toutes les écoles et établissements mobilisés ? Comment faire en sorte que le mot d'ordre « pas touche à mon école pas touche à mon collège, pas touche à mon lycée » devienne « pas touche à une seule de nos écoles, pas touche à un seul de nos collèges, pas touche à un seul de nos lycées » ? C'est, de notre point de vue, cette discussion que nous devons poursuivre dans toutes les écoles, dans tous les établissements dans chaque réunion.

La FNEC-FP FO le proclame à nouveau, avec détermination : des moyens pour l'école publique, pas pour la guerre ! NON au budget de misère ! NON aux fermetures de classes, NON aux suppressions de postes !